



DéFI

Programme DéFI : élections communales 2018 ATH

Au-delà des slogans, notre projet se place donc au cœur des citoyens et se veut positif, des actes et non des promesses. Les candidats sur la liste DéFI sont tous amoureux de leur Ville et ont à cœur de la rendre encore plus agréable.

I. **En Matière de gouvernance et de structure institutionnelle**

DéFI propose

1. La mise en place d'une évaluation systématique des politiques publiques avec des indicateurs objectifs dans les villes et communes.

Présentation du bilan de cette évaluation au conseil communal.

La méthode d'évaluation sera développée par l'IWEPS (Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique) et adaptée à la taille des communes.

2. **L'adoption** en début de mandature communale, d'un code éthique des mandataires en accord avec les autres partis, ledit code sera validé par le conseil communal et contiendra toute une série de balises et de règles de moralisation de la vie publique.

Ce code éthique doit traiter des conflits d'intérêts, de la mise à disposition minimale des mandataires, de la gratuité et de la répartition des mandats dérivés, de l'obligation de loyauté après son mandat, et la mise en place de sanctions en cas de transgression.

3. Le recrutement transparent et objectif du personnel communal et la sélection par concours, et non plus sur base d'un examen écrit, car ce dernier entraîne un classement auquel l'autorité ne peut déroger, tandis que sur base d'examen l'autorité publique choisit parmi les candidats ayant réussi sur base de ses compétences.

4. Le développement de l'interactivité du site internet de la Ville, en mettant en place un service de commande à distance des documents administratifs communaux, un agenda central de toutes les réunions ouvertes aux citoyens (y compris la publication des procès-verbaux et des ordres du jour y afférents.

Ces procédures existent déjà et doivent être maintenues et améliorées en y ajoutant par exemple la possibilité de sonder les citoyens par voie de questionnaire.

Il convient également de faire preuve de pédagogie. En effet, il est parfois très compliqué pour un citoyen non initié de pouvoir comprendre un procès-verbal de conseil communal ou encore de lire un budget.

Nous proposons, pour chaque décision importante d'expliquer de la façon suivante :
- l'objectif de la mesure

- La consistance de la mesure

- l'impact qu'aura la mesure pour le citoyen.

Les mesures importantes pourraient également être communiquées via des newsletters. Par ailleurs notre ville doit entrer dans l'ère numérique. Nous ne pouvons pas nous passer des réseaux sociaux comme l'un des moyens de communication existants. Les publications sur les réseaux sociaux devront être contrôlées par un chargé de communication formé à ces pratiques. Il ne s'agira pas d'une publicité gratuite pour la majorité, mais bien d'un moyen de communication moderne afin d'être encore plus proche des citoyens, mais également de donner un rayonnement à notre Ville au-delà de notre commune. Nous souhaitons associer les partis de l'opposition à la rédaction de "**la Vie Athoise**". Enfin, nous souhaitons diffuser en direct les débats publics du Conseil communal

5. La création d'un cadre transparent de dépenses de fonctionnement des cabinets d'échevins ou de bourgmestre.

6. L'exercice à titre gratuit des mandats dérivés des fonctions de bourgmestre, échevin ou président de CPAS (exemple : mandat exercé dans les collèges ou conseils de police, mandat dans les ASBL communales et para communales) et l'exercice du mandat d'administrateur dans une intercommunale au titre de représentant du commun devant être rémunéré de façon stricte et limitée (exemple : 150 euros maximums par réunion), en cas de rémunération de l'un de nos membres, l'argent perçu sera reversé dans un fond public.
7. **Transparence** des intercommunales et des ASBL communales auxquelles sont liées la Ville notamment en rendant accessible au public les débats des Conseils d'administration.
8. Le **DECUMUL** intégral des mandats exécutifs communaux (bourgmestre, échevin, président de CPAS) avec celui de député.

Cette mesure doit permettre aux élus des Élections communales du 14 octobre 2018 de se consacrer pleinement à leur mandat et d'en assumer les responsabilités qui y sont associées.

9. L'instauration dans notre commune d'un code de participation citoyenne qui formalisera les procédures d'initiatives et d'association des citoyens soumises à la décision de l'autorité publique pour des projets qui concernent le cadre de vie, l'environnement, l'urbanisme, l'aménagement de l'espace public...

Pour tous les projets du collège échevinal ou du conseil communal, les citoyens devront en être informés systématiquement et auront la possibilité d'émettre leurs avis sous forme d'observations.

Ainsi concrètement, en prenant l'exemple d'un réaménagement urbain : tous les citoyens recensés dans le quartier seraient informés du projet dans une réunion d'information.

Les citoyens concernés seront interrogés pour chaque étape du projet de réaménagement. Nous leur rendrons plus facile la possibilité d'émettre leurs avis et suggestions.

10. L'instauration de plusieurs conseils consultatifs. Nous avons déjà celui des aînés, l'association des commerçants. Nous proposons également de créer des conseils consultatifs par groupe de village et/ou faubourgs afin d'entendre régulièrement l'avis et les idées des citoyens.
11. Les points 9 et 10 ne doivent pas empêcher les élus de prendre des décisions dans l'intérêt général des citoyens et dans le souci des droits et libertés individuels de chacun.

Mais les décisions devront être argumentées et motivées.

12. L'élaboration d'un plan communal de développement rural (PCDR) :

Il s'agit de présenter un plan de développement urbanistique raisonné et modelé suivant une architecture et un paysage valorisant le contexte local quant à l'histoire, l'écologie et les méthodes traditionnelles de construction.

13. L'interdiction du port de signes convictionnels par les mandataires publics et les agents communaux dans le cadre de leurs fonctions.

Le représentant de l'autorité publique est en effet tenu à un strict devoir de réserve et ne peut, de manière directe ou indirecte, par quelque comportement, propos, ou manière d'agir, d'exprimer ses préférences philosophiques, religieuses ou politiques.

14. La mise en place de synergies plus fréquentes entre la commune et la province sur le modèle de la supracommunalité.

Le but de cette proposition consiste à cofinancer par la province et les communes, des projets visant à structurer le territoire de la province.

C'est ainsi que deux communes, ou plus, pourront déposer un projet commun, s'inscrivant sur une durée minimale et s'associant à l'institution provinciale en fonction des axes prioritaires de la province (exemple : six communes des HAUTS-PAYS en provinces de Hainaut se sont unies en faveur de la biodiversité et ont acheté, avec un cofinancement provincial, du matériel polyvalent permettant une gestion différenciée des bords des routes et des espaces verts publics).

II. En matière de mobilité et de gestion de l'espace public

DéFI propose

15. Le développement sur le territoire de la commune des différents modes de déplacement alternatifs (covoiturage, système de vélos partagés...) et encourager les citoyens à les utiliser, car ils réduisent l'emprise sur l'espace public
16. Le développement d'un plan communal cycliste, qui passe notamment par l'aménagement de pistes cyclables. Nous devons utiliser les outils qui ont été créés dans le cadre du plan Wallonie cyclable. En effet, l'utilisation du vélo est avantageuse à plus d'un titre : la santé, le mode de déplacement propre et silencieux, le désengorgement des voiries. Nous devons créer un véritable esprit cycliste de sorte que se déplacer à vélo devienne un véritable plaisir.

Pour ce faire, il faut également prévoir, près des lieux d'Intermodalité, des ZAE (Zones d'Activités économiques), Commerces, Infrastructures communales, des box individuels sécurisés. Il faut vivre avec son temps, nous devons encourager l'accès aux vélos traditionnels et motorisés à tous les Athois et Athoises. Voilà pourquoi DéFI étudiera la possibilité d'une prime pour l'achat d'un de ces véhicules (+/- 15% de la valeur d'achat avec un maximum de 150€). Parallèlement, nous proposons de travailler sur la possibilité de locations de vélos à la demi-journée. Ce plan communal cycliste devra s'accompagner de mesures pour favoriser la sécurité de tous nos concitoyens. Pour atteindre cet objectif, nous proposons de former une quinzaine d'agents communaux au Bike Coaching. Ils auront comme rôle de former les jeunes dans nos écoles, mais également de guider les cyclistes en général.

17. La rénovation des trottoirs et des pistes cyclables afin d'assurer un meilleur confort des cheminements piétons et cyclistes. Il y a déjà eu un bel effort en matière de pistes cyclables et d'aménagements pour les cyclistes notamment sur le RAVEL le long de la Dendre. Néanmoins, certaines zones du centre-ville restent dangereuses ou non agréables à emprunter.

De plus, les routes entre certains villages de l'entité et le centre-ville sont difficiles.

Nous devons donc continuer l'effort d'aménagement. Cet effort doit s'accompagner d'une signalisation beaucoup plus prononcée et limiter la vitesse des véhicules motorisés dans les zones, fort fréquentées par les usagers faibles.

18. L'amélioration de l'accessibilité à l'espace public pour les personnes à mobilité réduite (trottoirs surbaissés, potelets protecteurs, revêtement du sol, passages piétons, éclairage public ...) et le respect de l'obligation des 30% de place de parking pour le PMR
19. La sensibilisation des usagers les plus vulnérables (notamment les enfants) aux dangers de la route et l'intensification de la lutte contre l'insécurité routière.
20. La poursuite du développement des transports publics pour permettre aux travailleurs (en faisant appel à la supracommunalité) de rejoindre les lieux de travail :

Cela pourrait passer par l'achat groupé de bus communaux ou l'établissement d'un accord de travail avec le TEC, afin d'amener les travailleurs domiciliés dans les différentes communes de notre ville, vers les lieux de travail.

Le social ne devra pas être oublié (par exemple : le TELBUS- bus à la demande, dans l'idée du taxi social déjà présent dans notre commune) et le développement d'initiatives privées de transport devra être encouragée afin de desservir les ZAE (zones d'activité économiques). Nous devons renégocier avec le TEC afin d'avoir une fréquence plus élevée allant de nos villages au centre-ville et du centre-ville vers les ZAE de

Ghislenghien et Ollignies afin d'augmenter et soutenir l'emploi offert par ces bassins à notre région.

- 21.** La systématisation des dérogations parallèles aux cartes de riverains pour les médecins et autres professions paramédicales enregistrées auprès de l'INAMI ainsi que des tarifs avantageux pour les indépendants qui travaillent sur les chantiers.
- 22.** Le développement d'un réseau de location de véhicules électriques partagés dans les grands centres urbains, au sein duquel sera intégré le parc des véhicules communaux.
- 23.** La lutte intensive contre le stationnement en double file qui doit passer par l'imposition de sanctions administratives aux contrevenants.
- 24.** L'aménagement de l'espace public en fonction de la hiérarchie des voiries afin de garantir une circulation respectueuse des quartiers d'habitat (sécuriser les zones 30, les abords d'école et les passages pour piétons).
- 25.** L'augmentation de l'offre de stationnement nocturne des riverains par l'utilisation concertée des parkings des centres commerciaux et d'entreprises.
- 26.** La réalisation par des concessions de l'espace public, de parkings souterrains payants de proximité en fonction de la demande de stationnement dans les quartiers et de parkings gratuits à proximité des pôles d'intermodalité pour les usagers de transport en commun.
- 27.** L'encouragement de la mobilité douce au niveau des administrations communales (voitures/vélos électriques) et pour accéder aux écoles (création de réseaux cyclistes ou pédestres pour les écoliers) Cet encouragement passe, notamment, par l'assurance d'un minimum d'éclairage dans les passages les plus sombres. Une meilleure gestion de l'accès aux trottoirs de la grand-place lors des beaux jours, surtout avec une poussette ou une chaise roulante.

III. **En matière de développement durable**

DéFI propose

- 28.** Le gel de l'expansion urbanistique anarchique tant en zone urbaine que rurale afin de privilégier la préservation des espaces verts et des zones vertes, boisées ou cultivées.
- 29.** La généralisation des mécanismes incitatifs pour le tri et la réduction des déchets à l'échelle de notre commune (exemple : véritable promotion des composts, poulaillers, potagers collectifs ...)
- 30.** La mise en place d'un réseau de cendriers publics, de poubelles publiques sécurisées, à puces pour optimiser les ramassages et éviter les poubelles pleines dans l'espace public.
- 31.** L'augmentation du montant des amendes administratives afin de permettre aux fonctionnaires-sanctionneurs d'imposer aux auteurs d'incivilités (exemple : dépôts clandestins, déjections canines, actes de vandalisme ou autres dégradations de l'espace public) et dans certains cas, l'accomplissement de travaux d'intérêt général en rapport avec l'incivilité commise.
- 32.** En matière de gestion des déchets, l'instauration d'une aide de la commune pour les familles qui souhaitent devenir «"FOYER « 0 » DÉCHET" ; cette aide serait accordée à la condition que la famille s'engage à son tour à aider une autre famille à atteindre le même objectif. Cela afin d'avoir un effet multiplicateur.
- 33.** Le développement de Poulaillers collectifs afin de réduire l'empreinte déchets, par quartier/rue.
- 34.** L'amélioration de l'éclairage public qui est également une priorité tant en termes de sécurité qu'en terme d'attrait touristique pour la commune combiné avec une approche rationnelle de l'énergie.
- 35.** L'organisation de la récolte d'eau de pluie pour alimenter les bâtiments publics à créer au sein de la commune afin d'épargner l'eau de distribution et améliorer les bâtiments existant afin de réduire le coût de leur consommation d'eau.
- 36.** Le développement des primes locales permettant des économies substantielles en matière de compostage individuel ou de quartier.
- 37.** Le développement de promenades vertes et de jardins collectifs.
- 38.** La promotion d'une filière de récolte des déchets verts et de production de compostage au niveau supracommunal avec les communes environnantes.
- 39.** La promotion des activités associatives privilégiant la permaculture et l'installation de ruches par la mise à disposition gratuite d'espaces publics cultivables.
- 40.** L'utilisation de produits de nettoyage respectueux de l'environnement pour remplacer progressivement les pesticides dans l'espace public.
- 41.** La désignation d'un gestionnaire de l'espace public, médiateur entre les citoyens et les différents intervenants de l'espace public, afin de pouvoir contrôler la remise en état des voiries et trottoirs qui auront fait l'objet d'interventions, voire d'un écoconseiller quand cela est possible. Tout chantier devra être signalé aux riverains en mentionnant le début, la fin ainsi que le responsable.
- 42.** La réaffectation de bâtiments historiques pour des projets d'utilité publique et du petit patrimoine local.

IV. **En matière de cohésion sociale**

IV.1 L'enseignement, la culture et l'accueil de la petite enfance

IV.1.1 l'enseignement

DéFI propose

- 43.** Le développement des cantines durables en promouvant une alimentation équilibrée, des fruits et légumes de saison, des produits bio et locaux, l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement.
- 44.** La mise sur pied du remplacement des collations par une distribution de potage ou de collation saine (maternelles et primaires), à intégrer systématiquement dans les cahiers de charges les exigences du pouvoir organisateur à cet égard ainsi que l'utilisation de produits locaux.
- 45.** La mise en place d'un système de tutorat qui vise à assurer un soutien pédagogique, surtout aux enseignants débutants, aux directions d'école par des enseignants plus expérimentés, pour les soutenir et éviter qu'ils ne quittent l'enseignement par manque de soutien, ainsi que la généralisation d'écoles de devoirs là où les besoins se font sentir.
- 46.** L'intensification des activités culturelles et sportives durant le temps scolaire ainsi qu'en extrascolaire.
- 47.** L'engagement d'un orthopédagogue chargé de déceler, au sein du réseau maternel et primaire de l'entité, les troubles éventuels d'apprentissage chez l'enfant. Ainsi que la gestion de la formation continue des enseignants face aux TDHA, DYS et autres troubles de l'apprentissage qui peuvent être gérés dans un enseignement dit « classique » sans rediriger systématiquement les parents vers l'enseignement spécialisé qui n'est pas toujours la réponse adéquate.
- 48.** Le développement de projets intergénérationnels autour d'un thème spécifique comme la démocratie, la citoyenneté, ou encore la vie en société. Le projet serait piloté par des bénévoles (notamment des retraités) en collaboration avec les équipes pédagogiques.
- 49.** Le projet d'un jardin d'école, en section fondamentale principalement, quand cela est possible, que ce soit pour les établissements scolaires situés en milieu urbain ou rural.
- 50.** L'encouragement du volontariat dans les écoles (exemple : aide à la bibliothèque ou dans les écoles de devoirs) par l'octroi d'une indemnisation plafonnée ou d'indemnités de déplacement.
- 51.** La collaboration du niveau communal avec le milieu associatif afin d'apporter une aide sérieuse à l'alphabétisation des jeunes et des adultes.
- 52.** Le développement d'activités ludiques organisées autour de l'apprentissage du français, langue de base de l'enseignement.
- 53.** L'accompagnement indispensable des enseignants à l'utilisation des outils informatiques et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC)
- 54.** Notre commune organise l'enseignement maternel et primaire, cet enseignement est reparti sur plusieurs implantations réparties sur 6 directions. L'essence de l'enseignement communal est de faire en sorte que l'école soit accessible à tous, respectueuse des convictions de chacun et qui apprend à des enfants issus de milieux différents à se respecter et vivre ensemble. C'est par ses projets éducatifs et pédagogiques, en collaboration avec les parents, que l'enseignement communal doit répondre à ces aspirations. Pour ce faire, le pouvoir organisateur

a le bonheur de pouvoir compter sur un personnel directeur et enseignant dynamique et motivé.

55. Mais cela ne suffit pas, en effet, l'autorité doit avoir une connaissance précise des problèmes et encourager les initiatives. En matière d'infrastructure et de bâtiments scolaires, des subsides existent. Cependant, dans la vie quotidienne des écoles, de nombreux imprévus ou travaux doivent être supportés par le pouvoir organisateur.
56. De plus, le rôle des associations des parents est primordial pour le bien-être de nos enfants. En effet, ces dernières permettent, par leurs activités et leur dynamisme, d'améliorer considérablement les conditions d'apprentissage des élèves. C'est pourquoi un lien étroit entre l'association de parents, la direction et les enseignants, mais aussi la commune doit être maintenu et entretenu.
57. L'enseignement communal doit être le terreau de la démocratie. En inscrivant dans son projet éducatif des valeurs de tolérance, d'autonomie et de socialisation, l'enseignement communal doit opter pour une société garante de démocratie. Cette option implique qu'outre sa mission éducative, l'école joue un rôle social de plus en plus important.
58. DéFI préconise de rendre l'accès à l'éducation gratuit. Cette exigence est d'ailleurs inscrite dans l'article 24 paragraphe 3 alinéa 1 de notre constitution : « Chacun a droit à l'enseignement dans le respect des libertés et droits fondamentaux. L'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire ». Dans le même ordre d'idée, nous ne faisons pas preuve de naïveté. Nous sommes conscients que la gratuité totale est difficilement tenable d'un point de vue budgétaire. Nous saluons et continuerons à distribuer des repas chauds à nos enfants à des prix démocratiques. Mais nous préconisons également : -une fourniture scolaire gratuite, notamment en réalisant des achats groupés réalisés communément par les différentes implantations d'écoles. - En instaurant une demi-heure d'étude dirigée gratuite pour les enfants issus du primaire. En effet, face aux leçons et aux devoirs, tous les enfants ne sont pas égaux. Cela permettrait aux enfants qui ne peuvent bénéficier d'une assistance dans le milieu familial d'en avoir systématiquement une au sein de l'école. Pour ce faire, nous privilégierons des partenariats avec les écoles des devoirs existantes et à venir
59. Il est essentiel pour la construction d'une société démocratique, que cela commence dès l'école maternelle. En effet, l'école est le lieu où nos bambins partagent la vie d'autres enfants. Il est de la mission de la commune de tout faire pour que les inégalités sociales, culturelles et sportives soient les plus faibles possible entre les élèves. Encore une fois, le rôle des associations de parents est primordial car par leurs actions, elles contribuent à diminuer parfois fortement le coût des activités organisées dans le cadre de la formation des enfants.
60. Les directions d'école ont des responsabilités importantes. En effet, elles sont garantes à la fois de la qualité de l'enseignement, mais également du bon fonctionnement de leur établissement. C'est pourquoi le pouvoir communal doit pouvoir les soutenir au mieux. Les directions d'école ont une charge importante du point de vue administratif. Il est du ressort de l'autorité de soulager au maximum les directions concernant cet aspect en débloquant une aide administrative, sous la forme d'une secrétaire permanente au sein de chaque établissement ou un service administratif mis à disposition au sein de la commune même. Les directions pourront, dès lors, développer au maximum les aspects pédagogiques et relationnels qui sont deux facteurs essentiels de la mission du directeur. Ensuite, les pédagogies, la détection des troubles de l'apprentissage, le numérique sont autant de facteurs qui évoluent rapidement. Nous ne pouvons exiger de nos enseignants qu'ils soient à la pointe de la technologie et des nouveautés pédagogique si le pouvoir organisateur n'encourage pas les professeurs à une formation continuée.
61. Nous devons également soutenir nos jeunes enseignants. Les statistiques le montrent, il est difficile pour un jeune enseignant d'entrer dans le métier. En effet, changer d'établissement

signifie un nouvel environnement, un nouveau projet pédagogique, de nouvelles habitudes, de nouvelles exigences de la direction. À tout cela, s'ajoute la préparation des cours et corrections. DéFI veut tout faire pour que nos jeunes enseignants gardent leur énergie et leur motivation. C'est pourquoi, une mesure peu onéreuse, consiste en la mise en place d'un tutorat afin simplement d'accueillir et de soutenir les jeunes enseignants durant toute l'année scolaire.

62. L'apprentissage d'une seconde langue dès le plus jeune âge est un atout non négligeable pour l'évolution future de nos enfants. Dans ce cadre, nous continuerons les efforts déjà engagés dans ce domaine. En effet, l'apprentissage d'une seconde langue dès l'enseignement maternel est IMPORTANT. De plus, la création d'un enseignement immersif dans la langue néerlandaise nous apparaît comme allant dans le bon sens.
63. "Un esprit sain dans un corps sain" est une priorité pour DéFI, nous soutiendrons, toute action concernant la promotion de la santé. Ces actions peuvent évidemment prendre différentes formes. La distribution de repas sains, de soupe à un prix démocratique nous paraît essentielle. C'est pourquoi, une formation du personnel de cuisine aux produits bio et de saison, à la diversité culinaire peut être un plus. La commune peut aller encore plus loin en proposant aux enfants des activités privilégiant la promotion des produits sains ainsi que la prévention concernant la « malbouffe ».
64. La promotion du sport nous paraît également primordiale dans le développement de l'enfant. Nous disposons de 19 implantations, il serait donc, possible d'organiser des rencontres sportives entre les élèves des différentes implantations. Cela permettrait aux élèves de découvrir différents sports, ainsi que de prendre conscience de l'importance des exercices physiques.
65. À ces propositions, DéFI souhaite également mettre l'accent sur la prévention contre les drogues, l'alcool et la cigarette. Nous connaissons les résultats désastreux de ces substances sur la santé à court, moyen et long terme. Il est donc de notre devoir de tout faire pour éviter que nos jeunes basculent dans ces vices. Nous savons également que les prises de certaines substances sont banalisées et se font à un âge de plus en plus jeune. C'est pourquoi nous proposons l'instauration de séances de prévention dès la cinquième primaire.
66. Concernant le harcèlement, force est de constater que malheureusement, de plus en plus d'élèves en sont victimes. Et ce, parfois dès l'enseignement primaire. C'est pourquoi DéFI souhaite l'intervention de responsables pédagogiques spécialisés dans le domaine. Chaque élève recevra, au minimum, une fois durant ses études primaires, une information concernant cette problématique.
67. L'environnement est un autre enjeu auquel devront faire face nos enfants dans leur vie d'adulte. Nous devons donc les sensibiliser, dès le plus jeune âge. C'est pourquoi DéFI encouragera chaque initiative qui ira dans le sens de la mobilité douce, du covoiturage, du développement durable, du respect de l'environnement.

Des initiatives simples et peu coûteuses peuvent très facilement être mises en place. Par exemple, la création d'un potager avec différentes variétés de légumes peut facilement voir le jour. Une autre action, également non coûteuse, est de sensibiliser les élèves au tri des déchets, en réalisant la création d'un compost. Ce type d'action ne peut voir le jour, qu'en associant les différentes écoles de notre entité.

68. Nous savons également que l'accès à la culture est inégal.

Elle varie en fonction du milieu social dans lequel évolue l'enfant. C'est pourquoi l'école, en invitant des comédiens, en organisant des visites, des excursions a un rôle primordial. DéFI soutiendra tout projet allant dans ce sens. De plus nous insistons encore une fois sur le rôle des associations de parents qui peuvent réduire considérablement le coût de ces activités. En termes de culture, notre ville regorge de

possibilités. Notre belle ville a la chance d'avoir dans son patrimoine scolaire, une académie qui est gérée de main de maître. L'enseignement secondaire artistique à horaire réduit est une formidable occasion pour les petits comme les plus grands, d'avoir accès à la culture de manière démocratique. DÉFI continuera de soutenir notre Académie ainsi que les différentes associations participantes à l'éducation de nos enfants.

69. Que ce soit dans nos villages ou dans le centre-ville, la sécurité de nos enfants peut être mise à mal par un non-respect de la sécurité routière. Nous devons encourager les efforts des écoles, mais également de la police locale dans la prévention et la sanction si besoin à toutes infractions de roulage devant nos écoles « communales ou non » l'intégrité physique de nos enfants n'a pas de prix. DÉFI encouragera également des activités de sensibilisation à la sécurité routière. En effet, nous ne pouvons pas promouvoir la mobilité douce sans former nos enfants.

IV.1.2 La petite enfance

DéFI propose

- 70.** La poursuite de la création de places d'accueil dans les crèches communales par l'ouverture d'une nouvelle crèche à capacité suffisante par mandature et favoriser la création de places dans les crèches privées en leur permettant des tarifs différents de ceux de l'ONE, mais qui doivent intégrer la dimension dégressive selon les revenus
- 71.** La préservation de la priorité d'accès des parents qui travaillent et des familles monoparentales dans les crèches et les pré gardiennats et prévoir une flexibilité au niveau horaire pour les parents travaillants tard.
- 72.** La mise en place d'une gestion centralisée de l'offre et de la demande de place d'accueil de la petite enfance.
- 73.** La petite enfance est un enjeu crucial pour les communes car elle touche au domaine social puisqu'elle implique des parents et des liens sociaux, économiques puisqu'un accueil de la petite enfance engendre la possibilité pour les parents de pouvoir travailler, au domaine de la santé puisqu'elle permet un suivi médical de l'enfant en collaboration avec l'ONE.
- 74.** La commune et le CPAS contribuent grandement par des crèches ou encore l'organisation du pré-gardiennat. Cela étant dit, les subsides octroyés par les entités fédérées ne suffisent généralement pas. C'est pourquoi, il importe que les autorités communales se donnent les moyens de pouvoir persévérer et répondre à la demande des jeunes parents.
- 75.** Pour lutter contre le manque de place, DéFI propose notamment de mettre en réseau les différents acteurs de la petite enfance à savoir les parents, les crèches privées et publiques, les ASBL, les accueillantes d'enfants. De favoriser et diffuser les informations provenant des différents acteurs. D'instaurer une mise en place de disposition de locaux conformes aux normes exigées et/ou de prêt de matériel pour les accueillantes d'enfants qui débutent dans le secteur.

IV.1.3 La culture

DéFI propose

- 76.** Défi entend conserver les différents aspects de la culture athoise. En effet, Ath est une ville de culture, et qui dit culture, dit émancipation sociale et facilitation à la création de liens sociaux ténus.
- 77.** Le rôle de la commune est de rendre la culture accessible à tous tant d'un point de vue social que de la mobilité ou encore de la compréhension.
- 78.** Pour ce faire des partenariats peuvent être amplifiés entre les organismes culturels et le CPAS. En termes de mobilité, un partenariat avec les transports publics afin d'augmenter l'offre avant et après les spectacles pourrait être une aide non négligeable. Enfin l'accès à la compréhension et le décodage de la culture peuvent être réalisés par des activités en collaboration avec les écoles.
- 79.** Tourisme et économie ne sont pas incompatibles. Il est très aisé de comprendre que la culture locale favorise l'économie locale. Nous pouvons faire encore mieux en créant des partenariats privilégiés avec les commerçants, les musées, la maison culturelle, l'office du tourisme ainsi qu'avec les lieux touristiques de notre région.
- 80.** Comme pour le sport, la culture à un coût, mais le service qu'elle rend à la population est infiniment plus importante et bénéfique. Nous devons donc continuer à soutenir notre culture en créant également des synergies étroites entre la fédération Wallonie Bruxelles, la région et la commune.

IV.2 Le sport et la jeunesse

DéFi propose

- 81.** L'instauration de la gratuité d'accès aux salles publiques pour les équipes de jeunes de moins de 18 ans et pour les mouvements de jeunesse.
- 82.** La gestion centralisée de la vente d'espaces publicitaires au profit des clubs et des activités sportives.
- 83.** L'organisation d'activités sportives à l'attention des séniors et des personnes à mobilité réduite.
- 84.** Le développement d'infrastructures de sport de rue.
- 85.** L'instauration de compétitions scolaires et/ou interscolaires.
- 86.** L'instauration de compétitions sportives entre villages, la réinstauration des jeux inter villages, la Création de compétitions sportives au centre-ville.
- 87.** Mettre en avant des sports peu connus ou peu médiatisés.
- 88.** L'intervention de la commune dans les infrastructures à un coût. En raison des finances communales difficiles, les autorités devront faire preuve d'audace et d'imagination afin de ne pas mettre ce sujet de côté sous prétexte du manque d'argent. Dans cet objectif, DÉFI veut renforcer les synergies entre la commune, les régions et la fédération Wallonie Bruxelles afin de simplifier les procédures et d'augmenter les aides dans le but d'offrir un encadrement de qualité que ce soit au niveau des infrastructures ou au niveau du personnel encadrant...
- 89.** Le rôle social du sport n'est pas non plus à négliger, DÉFI encouragera et soutiendra les initiatives prises par le CPAS pour créer un partenariat avec les clubs sportifs. Et ce, afin que la condition sociale ne soit plus un frein à la pratique du sport
- 90. DÉFI** pense que la commune d'Ath doit pouvoir créer une "culture sportive".

Les efforts faits ces dernières années sont bien sûr à souligner ainsi que la gestion intelligente qui a été faite des infrastructures existantes pour lier les événements culturels, sportifs ou scolaires.
- 91.** Il est difficilement concevable et tenable que chaque commune possède des infrastructures sportives de pointe en matière de matériel, bâtiments, personnel, etc. DÉFI prône donc le regroupement entre communes voisines afin d'avoir une politique sportive globale et non des "one shot" afin de pouvoir proposer aux citoyens un maximum de choix sportifs à des distances raisonnables.

IV.3 L'action sociale

Défi propose

- 92.** L'instauration d'un véritable contrat de gestion entre la commune et le CPAS, et la création d'une concertation sociale locale rassemblant tous les acteurs sociaux de première ligne, des secteurs privés, publics et associatifs
- 93.** Le développement de programme de logement adapté aux personnes âgées et aux personnes subissant une diminution des capacités motrices ou mentales. L'encouragement à la colocation ou à la copropriété.
- 94.** L'encouragement de rencontres intergénérationnelles, restaurants sociaux, accueil des personnes âgées dans les associations socioculturelles et dans la vie locale, formation visant à réduire la fracture numérique.
- 95.** L'accessibilité aux soins de santé de qualité par le regroupement des acteurs de santé publique de première ligne par la création de dispensaires.
- 96.** La création de logements d'urgences, supervisées pour les personnes précarisées et/ou ayant subi la perte de leurs biens.
- 97.** La création de logements et d'espaces d'accueils pour les enfants et ados en danger. La création de centres d'accueil pour les personnes battues ou mal traitées.
- 98.** La création d'un restaurant social, afin de permettre aux citoyens, quels que soient leurs revenus ou leur origine sociale, de tisser des liens. L'engagement sera également pris de ne laisser personne de côté, en organisant un taxi social permettant à tous de se retrouver dans un endroit convivial et de partager un repas.

V. **En matière d'économie locale et le tourisme**

DéFI propose

- 99.** La création au sein de chaque commune ou par voie de la supracommunalité, d'un guichet d'économie locale qui accompagnera individuellement les entrepreneurs locaux qui débutent en leur proposant une série de services tels que : conseils juridiques, réalisation d'un plan financier, recherche de financement, mise à disposition de locaux à loyers modérés. Ainsi que le maintien et le soutien d'agence de développement local (ADL).
- 100.** L'exploitation de nouveaux gisements d'emplois en soutenant la création d'emplois de proximité dans des domaines variés en fonction des besoins de la population locale (circuits courts, espaces verts, aide aux personnes ...).
- 101.** La mise en place d'une fiscalité communale adaptée aux entreprises et aux petits commerces.
- 102.** La collaboration régulière avec les associations de commerçants.
- 103.** Le développement de nouveaux marchés pour répondre à de nouvelles demandes et remettre en avant les métiers étant tombés en désuétude, mais pourtant toujours nécessaires.
- 104.** L'acquisition par la commune, dans la mesure des moyens budgétaires disponibles, de cellules commerciales vides dans les centres-villes afin de les proposer, à un tarif avantageux, à de jeunes commerçants débutants.

VI. **En matière de logement**

DéFI propose

- 105.** La création de nouveaux petits logements, fonctionnels, notamment en partenariat avec le secteur privé et accessible aux petits revenus.
- 106.** L'encouragement auprès des propriétaires à passer pas les agences immobilières sociales (AIS) pour la gestion de leurs biens immobiliers avec les garanties juridiques adéquates.
- 107.** L'intensification de la lutte contre les immeubles inoccupés et/ou à l'abandon, notamment par la mise en place de règlements-taxes communales et au besoin exproprier les propriétaires coupables d'inertie.
- 108.** L'augmentation de l'offre de logements sociaux via le mécanisme de zonages inclusifs.
- 109.** Le renforcement des mesures visant à lutter contre la location d'habitations insalubres et contre les marchands de sommeil.
- 110.** Etablir un juste équilibre pour limiter l'explosion immobilière que nous rencontrons dans notre entité et ainsi maintenir une qualité de vie pour nos enfants. Ath ne doit pas devenir que du béton. L'augmentation du prix du logement actuelle, n'entraînera-t-elle pas une impossibilité, pour nos enfants, d'acquérir un bien ?

VII. **En matière de finances communales**

DéFI propose

- 111.** Le renforcement des achats groupés entre communes pour développer des économies d'échelles, comme pour l'achat de matériel roulant et de fournitures. D'autres exemples pourraient être énoncés tels que la gestion des dettes et des emprunts sur les marchés financiers pour financer les investissements. Les économies d'échelle sont très importantes lorsqu'on atteint une taille critique sur les marchés financiers. Le citoyen doit payer le moins d'impôts possible et pour ce faire, tout mécanisme de coopération de gestion entre communes doit être encouragé.
- 112.** Le recours plus fréquent aux partenariats public-privé dans le cadre de projets communaux de construction ou de rénovation, qui constitueraient une économie par rapport à d'autres formes de financement.
- 113.** L'exigence auprès de l'État Fédéral d'un financement correct des CPAS, en intervenant à hauteur de 65% dans les RIS (revenus d'intégration sociale) pris en charge par le CPAS afin de ne plus pénaliser les petites communes.
- 114.** Le financement d'investissements locaux permettant d'assurer la rénovation des infrastructures en faveur du développement durable (par exemple : rénovation énergétique des bâtiments communaux, rénovation de logements sociaux, investissements de voiries et tronçons renforçant la mobilité douce).
- 115.** La création au sein de notre commune d'une cellule « subsides » avec un agent communal spécialisé dans la recherche de subsides et d'appels à projets auxquels peut souscrire la commune auprès de différents niveaux de pouvoir (provincial, régional, fédéral, européen)
- 116.** La mise en place d'un budget participatif au niveau communal DéFI prône la mise en place obligatoire d'un budget participatif dans chaque commune, dont les modalités pourront bien entendu varier d'une commune à l'autre. Dans le budget participatif, une fraction du budget général relève de décisions prises collectivement par les citoyens d'un quartier. Il s'agit en général d'investissements en infrastructures par quartier. Tous les citoyens de plus de 14 ans seraient en droit de participer.

Généralement, l'on organise le budget participatif n cinq phase et modes de participation :

- Définition des modalités (à travers le montant du budget et le règlement).
- Collecte des idées de projets par quartier.
- Analyse technique des projets par quartier, par les services techniques de l'administration communale pour vérifier la faisabilité, la légalité et le chiffrage.
- Vote des projets prioritaires par quartier.
- Mise en œuvre des projets par quartier (rédaction du cahier des charges, travaux, inaugurations ...)

VIII. **En matière de sécurité publique**

DéFI propose

- 117.** Pour répondre à la demande croissante des communes, CPAS et citoyens pour de nouvelles formes de règlements de conflits, plus rapides et moins onéreux, le développement de la médiation au sein même des Justices de Paix et de la médiation de quartier. Le projet sera mené en collaboration avec les services communaux et sociaux de la commune.
- 118.** La mise en place d'un débat démocratique sur le fonctionnement de la zone de police au sein du conseil communal afin d'y discuter du plan zonal de sécurité et la mise en place d'un conseil consultatif de sécurité qui pourrait faire des propositions à ce sujet au conseil communal (exemple : mise en place de caméras aux zones sensibles). L'établissement d'un diagnostic trimestriel de la sécurité, avec consultation des habitants sur les problèmes à traiter au sein des comités de quartiers/villages.
- 119.** L'exigence envers l'Etat Fédéral, de revoir la norme KUL (ajouter un résumé de la norme) pour augmenter les moyens financiers et humains du cadre opérationnel des zones de police. Ce financement pourra s'appuyer sur une réaffectation des moyens financiers du fonds de sécurité routière.
- 120.** Le renforcement des interventions de la police et des pouvoirs communaux dans la résolution des problèmes quotidiens tels que les salissures, le stationnement gênant, la circulation, la gestion des chantiers, les nuisances sonores.
- 121.** L'optimisation du délai d'intervention des patrouilles de police en fonction des priorités, en ce sens, les forces de l'ordre devraient pouvoir intervenir dans un délai moyen de sept minutes depuis la transmission de l'appel.
- 122.** La garantie d'une présence en rue des patrouilles pédestres et à vélo pour améliorer le contact avec la population.
- 123.** Le développement du travail des équipes de quartier composées de divers policiers et intervenants communaux orientés sur la sécurité au quotidien, à cet égard, l'agent de quartier joue un rôle clé car il connaît davantage les habitants et les commerçants.
- 124.** L'augmentation du nombre de citadiers/gardiens de la paix (en matière notamment de sécurisation des parkings) afin de permettre une collaboration plus étroite avec les policiers et les agents de la propreté publique.
- 125.** L'instauration d'un système de télépolice pour les commerçants, ainsi que pour les autres professions à risques telles que médecins et pharmaciens.
- 126.** Maintenir la présence rassurante et visible aux abords des écoles, dans les parcs et les lieux publics animés ainsi que dans les marchés ou autres brocantes.
- 127.** La tolérance zéro pour toutes les formes d'incivilités et l'augmentation de l'amende administrative, avec une double amende en cas de récidive ou l'instauration de travaux d'intérêt général en rapport avec l'infraction commise.
- 128.** La détermination d'un cadre strict quant à l'organisation d'exercice d'évacuation dans les établissements scolaires, dans le cadre des PIU (PLAN INTERNE D'URGENCE) mis en place en coordination avec la zone de police, afin d'éviter des expériences traumatisantes dans le chef des élèves et des parents.
- 129.** Dans la cité des géants, il y a eu, ces dernières années, une diminution des vols dans les voitures, des cambriolages dans les habitations. Une occupation de terrain accrue est certainement l'une des raisons de l'amélioration de la sécurité au sein de notre ville. Mais la

prévention est également à mettre en avant. Il est important de continuer à informer le public par voie publicitaire ou via des réunions des différentes mesures à prendre afin de diminuer le risque de cambriolage.

- 130.** Un partenariat entre les écoles, la police, les associations et les parents est tout aussi important. En effet, de nombreux jeunes sont soumis à un phénomène d'assuétude. De plus, un travail auprès des enfants doit être fait pour les prémunir des actes dangereux et inappropriés de certains adultes.
- 131.** Un travail de prévention à la sécurité routière est à maintenir et amplifier. Ainsi qu'un travail de prévention sur l'attitude à adopter en cas de catastrophes naturelles ou autre est également nécessaire.